

Arrêté dressant la liste des candidats admis à la certification complémentaire dans le secteur
disciplinaire Langues et cultures de l'Antiquité

La rectrice de l'académie de Dijon

VU le code de l'Éducation – partie réglementaire – livre IX, titre 1^{er}, chapitre IV : dispositions propres aux personnels des établissements d'enseignement privés;
VU le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
VU le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;
VU le décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particuliers des professeurs d'éducation physique et sportive ;
VU le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
VU le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;
VU l'arrêté du 23 décembre 2003 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, modifié par les arrêtés des 9 mars 2004, 27 septembre 2005 et 30 novembre 2009 ;
VU l'arrêté rectoral du 3 septembre 2024 portant ouverture de l'examen visant à l'attribution d'une certification complémentaire dans l'académie de Dijon, au titre de l'année 2025.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La certification complémentaire dans le secteur disciplinaire « Langues et cultures de l'Antiquité » options grec et latin est délivrée aux candidats ayant subi l'examen dans l'académie de Dijon au titre de la session 2025 dont le nom suit :

Madame JULLIARD Frédérique (née BERGUET)
Madame COLLET Roxane (née THIBAUD)
Madame MAILLET Annelise

Certifiée en lettres modernes
Certifiée en lettres modernes
Certifiée en lettres modernes

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 1^{er} avril 2025

Pour la rectrice et par délégation,
le secrétaire général adjoint,
Directeur des ressources humaines

Bruno DUPONT